



Initiative
citoyenne
européenne

STOP À LA DESTRUCTION DES JEUX VIDÉO

L'initiative citoyenne européenne (ICE), qui est l'un des principaux instruments de démocratie participative de l'Union européenne, permet aux citoyens d'inviter la Commission européenne à proposer un nouvel acte juridique dans un domaine dans lequel la Commission est habilitée à agir. Depuis son introduction, l'ICE a renforcé la participation directe des citoyens à l'élaboration des politiques de l'Union, notamment dans des domaines tels que les droits fondamentaux et les droits des consommateurs.

L'initiative «**Stop à la destruction des jeux vidéo**» s'inscrit dans ce processus démocratique et reflète les préoccupations des citoyens quant à la préservation des futurs jeux vidéo et à la possibilité pour les consommateurs de continuer à jouer aux jeux qu'ils ont achetés.



QUELS SONT LES OBJECTIFS DE L'INITIATIVE?

Cette initiative invite la Commission européenne à proposer une législation qui:

- exige des éditeurs qui vendent ou accordent des licences pour des jeux vidéo qu'ils laissent les jeux dans un état fonctionnel (jouable) après l'arrêt de leur support commercial;
- empêche le blocage à distance des jeux vidéo, à moins qu'une solution raisonnable ne soit fournie.



CONSULTATION

L'initiative a recueilli **1 294 188 déclarations de soutien vérifiées**, dépassant ainsi le seuil requis d'un million de signatures et en faisant la **14^e initiative citoyenne européenne couronnée de succès**.

Les signatures ont été recueillies dans l'ensemble de l'UE et les seuils nationaux ont été atteints dans **24 États membres**, ce qui témoigne d'un large soutien du public en faveur d'une action au niveau de l'UE.

RÉPONSE DE LA COMMISSION ET ÉTAPES SUIVANTES

La législation européenne en vigueur en matière de protection des consommateurs prévoit déjà d'importantes garanties pour les consommateurs (voir page suivante).

La Commission estime qu'elle ne peut pas proposer d'obligation légale de maintenir la possibilité d'utiliser les jeux vidéo lorsque l'éditeur met fin à la fourniture commerciale.

Toutefois, pour répondre aux préoccupations des joueurs, la Commission:

- entamera, d'ici la fin 2026, un **dialogue avec l'industrie des jeux vidéo et les représentants des consommateurs** en vue d'élaborer un code de conduite sectoriel sur la gestion de la «fin de vie» des jeux vidéo;
- collaborera avec les organisations de consommateurs et les autorités afin de les sensibiliser aux droits des consommateurs applicables, notamment aux garanties protégeant leurs intérêts.

Une application active des droits des consommateurs en vigueur peut également inciter les fournisseurs à proposer des jeux vidéo d'une durée de vie plus longue.

#EUTakeTheInitiative
citizens-initiative.europa.eu



LÉGISLATION ACTUELLE ET CADRE DE L'UE

La législation existante de l'UE en matière de protection des consommateurs prévoit déjà d'importantes garanties qui protègent les intérêts économiques des consommateurs.

La directive relative aux droits des consommateurs impose aux professionnels de **fournir des informations claires** sur:

- les principales caractéristiques,
- la fonctionnalité,
- les conditions contractuelles des contenus numériques et des services numériques.

De cette manière, les consommateurs peuvent prendre des décisions d'achat en connaissance de cause.

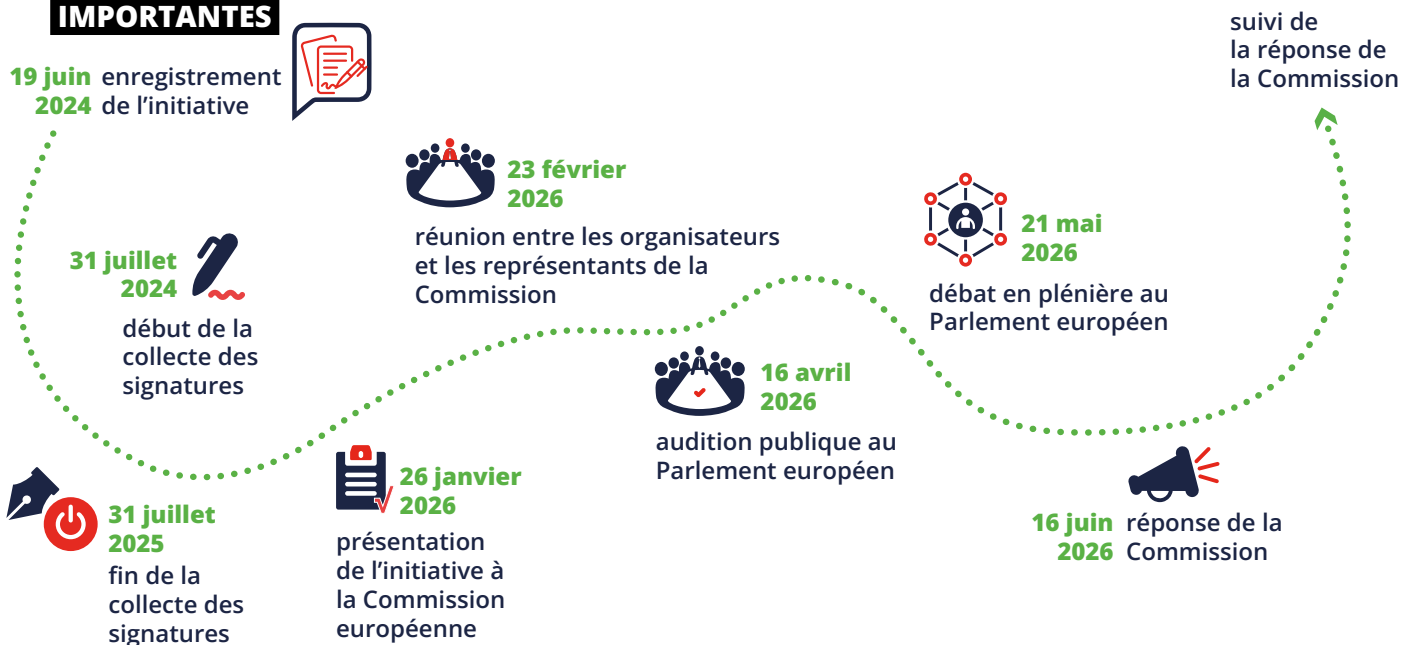
La directive relative à la fourniture de contenus numériques et de services numériques [directive (UE) 2019/770], qui s'applique depuis le 1er janvier 2022, offre aux consommateurs des voies de recours lorsque le contenu ou le service fourni n'est pas conforme au contrat et ne correspond pas à ce à quoi les consommateurs peuvent raisonnablement s'attendre. Les consommateurs peuvent avoir droit à un remboursement proportionnel de leurs achats.

La Commission présentera, d'ici la fin de 2026, son rapport sur l'application de la directive (UE) 2019/770, qui portera

également sur son application à l'arrêt de la commercialisation des contenus et services numériques.

Dans le même temps, en vertu de la législation de l'UE sur le droit d'auteur, les titulaires de droits jouissent de droits exclusifs sur leurs créations. Outre le droit d'auteur, d'autres droits de propriété intellectuelle peuvent également être pertinents, car ils peuvent protéger différents aspects visuels et technologiques d'un jeu vidéo.

DATES IMPORTANTES



Suivez l'actualité de l'initiative citoyenne européenne [ici](#)

Découvrez d'autres exemples de réussite sur le forum de l'ICE [ici](#)